

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 17 février 2021**

**N° 01**

**Objet : Modalités des séances de l'assemblée délibérante à distance par téléconférence en période d'état d'urgence sanitaire**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
JUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)  
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Éric  
AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BOURJAC Jean Marie  
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain  
REBOUL Childéric  
PIERI Bernard  
PIERRISNARD Jacqueline  
POSTEL Chrystelle  
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application agréée e-justice.com

**Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prise en application de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit la possibilité de réunir le Conseil municipal par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Cette ordonnance a été prorogée par la loi du 14 novembre 2020 (article 6), puis la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permet de concilier la continuité du fonctionnement de l'institution communale, et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Au regard du contexte sanitaire, la Présidente a décidé de tenir la séance du Conseil du 17 février 2021 en visio conférence.

Dans ce cadre, elle rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion.

Les convocations à cette réunion ont fait l'objet d'un envoi par mail.

Le mail contenait toutes les précisions utiles aux conseillers pour participer à la séance à distance, notamment sur les modalités techniques de participation (solution technique retenue, matériel nécessaire) et sur les modalités d'organisation de la séance (vérification du quorum, scrutin).

Le Conseil communautaire doit déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Il est proposé ce qui suit :

**1 / Les modalités d'identification des participants :**

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (a minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant et /ou un code de connexion.

En début de réunion, la présidente de séance procède à un appel nominal des conseillers participants.

**2/ Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats :**

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visio conférence dès que la réunion débute.

Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur des espaces de stockage de la communauté d'agglomération.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application agréée E-Inquète.com

99\_DE-004-200067437-20210217-01\_17022021

**3/ Les modalités de scrutin :**

Le scrutin public est organisé soit par appel nominal pour chaque projet de délibération, soit par voie électronique, permettant un vote électronique grâce à une application informatique permettant une identification sécurisée à l'appui d'un identifiant et d'un code de connexion.

Il vous est proposé :

- d'approuver les modalités visées ci-dessus de réunion du conseil communautaire à distance

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

1 vote contre : M. RISSO Gilbert

1 abstention : Mme BAUDOUI Marie Anne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210217-01\_17022021

